

La lettre de l'assistance technique eau



Faucardage annuel des roseaux sur le filtre planté de Jalongny - ©CD71

Le Département vous informe
N°61 DÉCEMBRE 2022

Les missions de soutien et d'accompagnement des collectivités territoriales sont regroupées au sein de la Direction accompagnement des territoires (DAT) pour être à votre écoute et venir en appui de vos projets.



Dans un contexte de changement climatique, la politique de l'eau prend une place prépondérante dans la vie des Saône-et-Loirais. Elle nécessite une adaptation constante pour faire face au défi que requiert sa gestion et préservation aujourd'hui et dans les années à venir. Le Département de Saône-et-Loire, au travers de sa politique de l'eau s'empare du sujet en préservant pratiquement 5 millions d'euros par an jusqu'en 2030 à cette politique. Notre objectif est de garantir une consommation collective raisonnée de l'eau, dans le même temps que son approvisionnement sécurisé dans les secteurs en tension. Le Département de Saône-et-Loire entend aussi rechercher de nouvelles ressources et développer l'interconnexion des réseaux. Il peut pour cela s'appuyer sur les données de l'Observatoire départemental de l'eau, qui est aussi un outil de diffusion de connaissances à l'ensemble des habitants du département.

Catherine AMIOT
Vice-présidente chargée de l'environnement

Jean-Claude BÉCOUSSE
Conseiller départemental délégué à l'eau

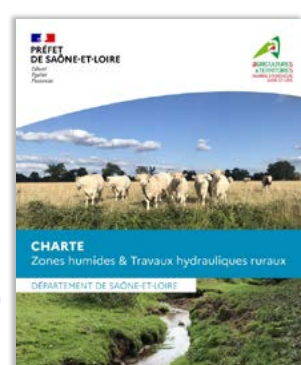
MILIEUX AQUATIQUES

Signature d'une nouvelle charte des zones humides

La complexité des réglementations imbriquées applicables au cas sensible des travaux hydrauliques ruraux, l'absence de définition et de cartographie des cours d'eau et l'absence d'inventaires exhaustifs des zones humides avaient conduit en 2011 à la mise en place d'une charte départementale relative aux zones humides et travaux hydrauliques. Celle-ci vise à donner un cadre de référence, partagé par tous les acteurs en Saône-et-Loire, pour mettre en œuvre des travaux hydrauliques tout en gérant durablement les zones humides et les milieux aquatiques. Elle permet également des contacts entre l'administration et le demandeur de travaux, notamment les agriculteurs, en amont du dépôt d'un dossier loi sur l'eau.

L'évolution du contexte réglementaire et l'apparition de nouveaux enjeux liés au changement climatique ont conduit le comité de pilotage à engager un processus de révision de cette charte, notamment pour intégrer un volet lié aux prélèvements. La charte, ainsi révisée, a été signée par les partenaires le 23 novembre dernier.

Vous pouvez consulter [la charte sur le site de la Préfecture](#).



Appel à projets Eau-biodiversité 2023 de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse



L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse lance un nouvel appel à projets « Eau et biodiversité ». Il propose des aides très incitatives (jusqu'à 70 %), pour des porteurs de projets visant à la reconquête de la biodiversité des milieux aquatiques et humides. Sont concernés les travaux de restauration du fonctionnement des **milieux de la trame turquoise**, la restauration des habitats de **la trame bleue**, les opérations de type « **Marathon de la biodiversité** » et les études opérationnelles sur ces sujets.

Cet appel à projets s'adresse aux collectivités et à leurs groupements, aux conservatoires, aux gestionnaires d'espaces naturels, aux associations, aux syndicats mixtes, aux industriels, etc. Retrouvez tous les détails sur [le site de l'Agence de l'eau](#).

Pollution par les macro-plastiques

Appel à initiatives de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Les déchets plastiques présents en mer et sur le littoral sont une source de préoccupation majeure.

Au niveau national, **un plan « zéro plastique en mer (2020-2025) »** est engagé.

C'est dans ce cadre que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne lance un appel à initiatives, pour mettre en œuvre les actions 16 et 18 de ce plan :

- l'action 16 vise à expérimenter des dispositifs de lutte contre les macro-déchets dans les systèmes de traitement d'eaux usées et eaux pluviales, et mettre en place des suivis de ces nouveaux dispositifs afin de mesurer des flux réels ;
- l'action 18 vise à limiter les fuites de supports bactériens en plastique depuis les stations de traitement des eaux.

L'Agence mobilise une enveloppe de 2 millions d'euros pour cet appel à initiatives (subvention au taux de 70 %).

Retrouvez les modalités pratiques sur [le site de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne](#). Attention, date limite au 6 janvier 2023.

Nouvelle exposition de l'Établissement public Loire

L'Établissement public Loire (EPL) présente une nouvelle exposition sur le thème des Programmes d'action et de prévention des inondations (PAPI) qui existent le long de la Loire et de ses affluents.

Au travers de 8 panneaux pédagogiques, aux titres un peu décalés, l'exposition décrit les démarches menées, pour prévenir un risque toujours d'actualité et en maintenir la mémoire collective.

Cette exposition est visible sur place, mais aussi en ligne [sur le site de l'EPL](#).



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Révision de la directive Eaux résiduaires urbaines (ERU)

La directive européenne eaux résiduaires urbaines est parue en 1991. Sa révision est engagée et la Commission européenne a formulé ses propositions le 26 octobre dernier. Au programme, réduction à la source et traitement des micropolluants, lutte contre les microplastiques, mais aussi exploitation du gisement d'énergie renouvelable contenu dans les eaux usées ou les boues, réutilisation des eaux usées traitées et valorisation des boues pour ses nutriments (notamment phosphore).

La gestion des eaux pluviales n'est pas en reste, avec l'établissement de gestion intégrée de l'eau dans les grandes villes.

Enfin, le suivi régulier d'agents pathogènes dans les eaux usées est proposé, à l'instar de ce qui a été initié pour le Covid19, pour anticiper d'éventuelles nouvelles pandémies.

Retrouvez [le résumé des propositions ici](#), et le lien vers [l'intégralité du texte](#) (en anglais) et [une plaquette synthétique](#).



Prix minimum de l'assainissement pour aides des Agence de l'eau

Au moment de fixer le montant de la redevance assainissement pour l'année suivante, la collectivité qui gère le service doit avoir en tête que les Agences de l'eau exigent un prix minimum pour octroyer des aides financières.

La Saône-et-Loire est concernée par deux Agences de l'eau.

Pour l'Agence Loire-Bretagne, les évolutions de ce tarif minimum jusqu'en 2024 sont les suivantes (prix hors taxes et hors redevance, incluant la part fixe et calculé pour une consommation de 120 m³).

Pour l'Agence Rhône-Méditerranée Corse, le prix minimum est de 1 € HT/m³.

Date d'effet	Prix minimum Agence LB	Prix minimum Agence RMC
1 ^{er} janvier 2022	1,10 €/m³	1,00 €/m³
1 ^{er} janvier 2024	1,20 €/m³	1,00 €/m³

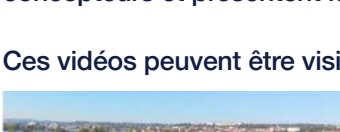
Vous pouvez retrouver ce tableau et les autres conditions d'aides sur la fiche assainissement téléchargeable [sur le site de l'Agence](#). Il n'est assainissement de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

La **délibération du Conseil d'administration de l'Agence de 2021**, liée aux conditions générales d'aides, développe cette disposition dans son article 6.

Désimperméabilisation des cours d'école

4 courtes vidéos ont été publiées par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse sur le sujet de la désimperméabilisation des cours d'école. Très riches, elles décrivent des exemples de réalisation, laissent parler les concepteurs et présentent le retour d'expérience des utilisateurs.

Ces vidéos peuvent être visionnées sur la chaîne vidéo de l'Agence



Partie 1



Partie 2



Partie 3



Partie 4

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nouveau mémo sur les services publics d'assainissement non collectif

Les Services publics d'assainissement non collectifs (SPANC) veillent au bon fonctionnement des installations autonomes en assurant à intervalle régulier des visites de contrôle sur site.

Les données issues de leur activité sont reportées annuellement, et de manière synthétique, dans le Système d'information national des services d'eau et d'assainissement (SISPEA).

L'**Office français de la biodiversité (OFB)** a exploité les dernières données disponibles pour produire une troisième édition des données sur les SPANC. Ce volet est enrichi d'indicateurs et de variables destinées à mieux connaître l'organisation et la performance de ces services.

Vous pouvez télécharger ce mémo (7 pages) [sur le site de l'OFB](#).

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Droit de préemption dans les aires d'alimentation de captage, le décret est paru

Le décret attendu est paru le 10 septembre 2022.

Il fixe les modalités par lesquelles une collectivité disposant de la compétence « eau potable » peut exercer un droit de préemption des surfaces agricoles, dans les aires d'alimentation de captages utilisés pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine.

Il explicite la procédure applicable, ainsi que les règles pour la cession, la location et la mise à disposition des biens ainsi acquis.

C'est le Préfet du département qui statue sur les demandes des collectivités.

Retrouvez le décret [sur Légifrance](#).

Étude hydrogéologique à Cluny

Dans le cadre d'une convention de mandat pour la révision des périmètres de protection du captage communal, le Département porte actuellement une étude hydrogéologique destinée à mieux connaître l'alimentation du puits utilisé par la ville de Cluny pour produire de l'eau potable.

L'étude vise notamment à mieux caractériser les relations entre la Grosne et les puits dans l'environnement proche de ce dernier.

Après une phase d'étude bibliographique et de prospection géophysique sur le terrain, 5 piézomètres ont été réalisés sur 10 à 15 m de profondeur pour suivre les variations du niveau de la nappe. Des essais de pompage viennent d'être menés au niveau des puits dans des conditions basses de niveau de la nappe. Des essais de pompage viennent d'être menés au niveau des puits dans des conditions basses de niveau de la nappe. Des essais de pompage viennent d'être menés au niveau des puits dans des conditions basses de niveau de la nappe.



Déclaration d'utilité publique des captages de La Grande-Verrière



L'arrêté de déclaration d'utilité publique du 15 novembre dernier, qui exerce la compétence eau potable en régie, concerne les 3 captages de sources de la commune de La Grande-Verrière.

Il présente l'aboutissement de la procédure de protection de ces captages, pendant laquelle la commune et le Département ont travaillé en commun sur le dossier.

Le Département intervient en effet en accompagnement dans le cadre de son assistance technique et propose également un portage différencié des cadres de convention (étude hydrogéologique, enquête parcellaire, enquête publique) par convention de mandat.

Reste maintenant à mettre en œuvre les prescriptions de l'arrêté, phase durant laquelle le travail en commun devrait se poursuivre.



LIENS UTILES

Pour plus d'informations sur l'eau :

- le site du [Département de Saône-et-Loire](#)
- le site des [services de l'État en Saône-et-Loire](#)

Le Département souhaite que cette lettre de proximité sur l'eau puisse vous tenir informé et vous dirige vers des liens utiles à vos missions. Pour nous faire part de vos observations ou vous désabonner, merci de nous adresser un courriel à dat@saoneetloire71.fr.

Département de Saône-et-Loire - Direction accompagnement des territoires
Espace Duhesme - 18, rue de Flacé - CS70126 - 71026 Mâcon Cedex 9 - dat@saoneetloire71.fr



Direction de la communication/SED - Dépt. 71